

# CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



## Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2023

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 14

Date de la Convocation : jeu. 2 nov. 13:50

Date d'affichage : jeu. 2 nov. 13:50

L'an deux mille vingt-trois, le vingt Novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame AMIABLE Marie-Paule

**Étaient présents** : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur FOULON Jérôme, Madame CAILLY Isabelle, Monsieur GOUPIL Jean-Marie, Monsieur Adrien LEIGNEL, Monsieur Denis PHILIPPON, Madame Nathalie GOMBART et Madame LANGLOIS Doriane

**Étaient absents** : Monsieur HORVILLE Sébastien (donne pouvoir à Monsieur SANGLARD Jonathan), Madame Isabelle GUY (donne pouvoir à Madame AMIABLE Marie-Paule), Monsieur Yves BENOIT (donne pouvoir à Madame Lucie DESCAMPS) et Monsieur CAILLY Pascal

### 1) BUDGET DE LA COMMUNE FIN EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un état prévisionnel du budget 2023. Il rappelle à tous qu'il contrôle les différentes dépenses et recettes.

Malgré les dépenses d'investissement réalisées en 2023, le budget prévisionnel est positif à ce jour de 6211.89 € ce qui vient augmenter la trésorerie de la commune.

BUDGET 2023	RESULTAT EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	- 71 271,07 €	- 71 271,07 €	- 148 951,07 €	- €	220 222,14 €
Fonctionnement	227 503,99 €	- €	155 162,97 €	- €	382 666,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 232,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 211,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>162 444,82 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses :	332 679,72 €		Dépenses :		269 230,47 €
Recettes :	487 842,68 €		Recettes :		120 279,40 €
	<b>155 162,97 €</b>				<b>148 951,07 €</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT	269 230,47 €	120 279,40 €	-	148 951,07 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 679,72 €	487 842,68 €		155 162,97 €	
	<b>601 910,19 €</b>	<b>608 122,08 €</b>		<b>6 211,89 €</b>	

Monsieur le Maire présente ensuite le budget prévisionnel d'investissement 2024 et 2025 avec les différents projets qui bénéficient de subvention. Il rappelle que depuis 2020, la commune à orienter ses projets en fonctions des différents dispositifs en cours. Ceux-ci ne sont pas permanent et change en fonction des politiques de l'Etat, de la région et du département et qu'il faut être à l'affut de chaque dossier.

Il en profite pour présenter un tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes déjà accordées à ce jour à la commune suite aux différents dépôts de dossier.

L'addition des subventions représente 515434.75 euros de recette d'investissements au total.

**BILAN DES SUBVENTIONS OBTENUES  
MI-MANDAT (2020-2026)**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	13 000,00 €	12 306,90 €	- €	1 165,00 €	1 000,00 €	5 766,00 €	<b>163 380,34 €</b>
	- €	- €	- €	8 028,00 €	417,50 €	12 167,00 €	
				14 214,80 €	919,52 €		
				23 624,00 €	1 440,00 €		
				997,20 €	46 495,22 €		
					600,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>12 306,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>48 029,00 €</b>	<b>72 111,44 €</b>	<b>17 933,00 €</b>	
<b>REGION HAUTS DE France</b>	- €	13 482,00 €	3 626,88 €	873,00 €	3 857,60 €	- €	<b>93 230,63 €</b>
	- €	3 717,00 €	- €	998,71 €	1 639,42 €	- €	
	- €	1 170,00 €	- €	18 375,00 €	34 871,42 €	- €	
					10 619,60 €	- €	
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>18 369,00 €</b>	<b>3 626,88 €</b>	<b>20 246,71 €</b>	<b>50 988,04 €</b>	<b>- €</b>	
<b>DETR (ETAT)</b>	18 138,00 €	19 304,00 €	384,00 €	7 024,50 €	2 243,45 €	- €	<b>169 041,52 €</b>
	- €	24 881,00 €	16 649,91 €	12 393,00 €	1 639,42 €	- €	
	- €	8 500,00 €	3 000,01 €	17 093,53 €		- €	
		8 586,00 €	19 845,70 €			- €	
		9 359,00 €	- €			- €	
<b>Sous-total</b>	<b>18 138,00 €</b>	<b>70 630,00 €</b>	<b>39 879,62 €</b>	<b>36 511,03 €</b>	<b>3 882,87 €</b>	<b>- €</b>	
<b>DSIL</b>			21 064,57 €				<b>30 121,57 €</b>
		9 057,00 €					
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>9 057,00 €</b>	<b>21 064,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>		5 300,00 €		368,19 €			<b>5 668,19 €</b>
		5 300,00 €	- €	368,19 €	- €	- €	
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>5 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>368,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>AMENDES DE POLICE</b>		6 598,50 €	10 755,00 €				<b>36 195,50 €</b>
		1 650,00 €	17 192,00 €				
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>8 248,50 €</b>	<b>27 947,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>AUTRES</b>					4 797,00 €		<b>17 797,00 €</b>
					13 000,00 €		
	<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>17 797,00 €</b>	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>62 276,00 €</b>	<b>231 325,80 €</b>	<b>129 142,14 €</b>	<b>210 309,86 €</b>	<b>253 964,70 €</b>	<b>35 866,00 €</b>	<b>515 434,75 €</b>

**2) DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2024**

**Restauration de l'Eglise Saint Gervais et Saint Protais**

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement pour les travaux de restauration de l'église avec l'ajout d'une mission d'architecte. Il explique que pour obtenir une subvention de la région, celle-ci demande une étude réalisée par un architecte. Le montant de cette mission est estimé à 7250 euros HT et est potentiellement subvention à 80%.



N°	Désignation	Montant Total HT
<b>TRAVAUX DE RESTAURATION</b>		
1.1	BRASSART - MISSION DE L'ARCHITECTE	7 250,00 €
1.2	SARL FAUQUET - GOUTTIERE DE L'EGLISE	15 527,00 €
1.3	T2G PIERRE TRAVAUX DE MACONNERIES	23 700,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>46 477,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>9 295,40 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>55 772,40 €</b>
<b>REGION HAUTS-DE-France:</b> aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural non protégé Taux : 25%		<b>11 619,25 €</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL:</b> SOUTIEN A LA RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE (2020-2021) Taux : 30% <b>voié le 15/11/21 pour un montant de 12 167 €</b>		<b>13 943,10 €</b>
<b>DETR:</b> Edifices culturels Travaux urgents de première sécurité sur toiture, clocher, murs Taux de subvention : 20 à 25 % sur le montant HT		<b>11 619,25 €</b>
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>		<b>37 181,60 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET HT (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>9 295,40 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET TTC (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>18 590,80 €</b>

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention.

## □ Vidéo-surveillance de l'école et de la commune

Monsieur le Maire présente ensuite aux conseillers municipaux, le plan de financement réactualisé pour les dossiers de vidéo-surveillance de l'école et de la commune.

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du FIPD (fond interministériel de prévention contre la délinquance) selon les deux plans de financement ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT



### SECURISATION DES ACCES ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION A L'ECOLE

N°	Désignation	Montant Total HT
1.1	Offre FHB ELECTRICITE : Mise en place d'un visiophone connecté avec ouverture gâche électrique sur le portillon accès école 54, route nationale et mise en place d'un système de visualisation au niveau de l'accès périscolaire route d'allonville pour l'accueil périscolaire via une application sur PC ou SMARTPHONE.	2 815,65 €
<b>Montant total HT</b>		<b>2 815,65 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>563,13 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>3 378,78 €</b>
FIPD : projets FIPD 2023 Programme « D » - Prévention de la délinquance Taux sollicité : 80%		2 252,52 €
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>		<b>2 252,52 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET HT (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>563,13 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET TTC (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>1 126,26 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT



### INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DE LA COMMUNE

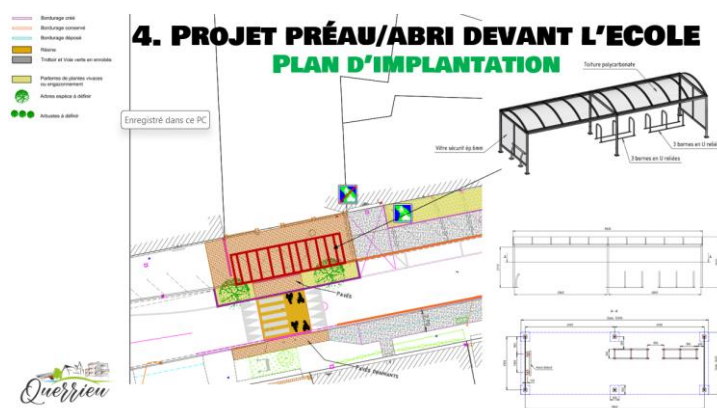
N°	Désignation	Montant Total HT
1.1	Offre CEGELEC : Travaux de terrassement pour les caméras	15 988,64 €
1.2	Offre CITY-PROTECT : installation du dispositif et des caméras	47 028,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>63 016,64 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>12 603,33 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>75 619,97 €</b>
REGION HAUTS-DE-FRANCE Taux sollicitée : 20% (sous réserve de disponibilité) Taux d'accompagnement : 20 % des dépenses éligibles HT		10 169,00 €
CONSEIL DE PARTE MENTAL : taux sollicitée : 40% (sous réserve de disponibilité) Taux d'accompagnement : 40 % des dépenses éligibles HT		21 239,00 €
DE TR : RENFORCEMENT DE LA SECURITE Taux sollicité : 30% Taux de subvention : 30 à 40 % sur le montant HT		18 905,00 €
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>		<b>50 313,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET HT (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>12 703,64 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET TTC (APRES SUBVENTIONS)</b>		<b>25 306,97 €</b>

## □ Préau / abri vélos devant l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un avis favorable pour la demande de subvention du programme ALVEOLE à hauteur de 40% du montant.

Il demande au conseil municipal de valider ce projet dès réception de l'accord du conseil départemental afin de pouvoir engager les travaux suite à la réfection des voiries de la PPI D'AMIENS METROPOLE.

Le coût de ce projet selon le plan de financement ci-dessous reviendrait après la récupération de FCTVA à 2214.71 euros pour la commune au lieu de de 14 892.60 euros



N°	Désignation	Montant Total HT
Réf. Devis 04/07/2023 157727 31987		
1	Abri vélos Varennes DCC 10 x 3.00	10 008,50 €
2	Borne U 3U reliées 900 gal	782,00 €
3	Assis debout fixé au so	418,00 €
4	Prestation de montage	1 202,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>12 410,50 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>2 482,10 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>14 892,60 €</b>
PROGRAMME ALVEOLE La FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette taux 40% du montant éligible		4 797,00 €
DEPARTEMENT DE LA SOMME : FOND D'APPUI AUX COLLECTIVITES L'aménagement des espaces publics 2022-2024 : taux 40%		4 964,20 €
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>		<b>9 761,20 €</b>
<b>Coût TOTAL HT du projet pour la commune de Querrieu</b>		<b>2 649,30 €</b>
<b>Coût TOTAL TTC du projet pour la commune de Querrieu</b>		<b>5 131,40 €</b>
<b>Coût réel du projet N+2 avec récupération FCTVA 16,404 %</b>		<b>2 214,71 €</b>

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux dès réception de l'accord de subvention du Conseil Départemental.

□ Construction d'une Cantine scolaire

## PLAN DE FINANCEMENT



### CREATION D'UN GROUPE PERISCOLAIRE

N°	Désignation	%	Montant Total HT
<b>Société d'Architecture Bertrand CARPENTIER</b>			
	ESTIMATION HORS TAXES DES TRAVAUX EN EUROS		500 000,00 €
	<b>MONTANT HORS TAXES DES HONORAIRES EN EUROS</b>	<b>9,00%</b>	<b>45 000,00 €</b>
1	ESQUISSES	6,00%	2 700,00 €
2	AVANT PROJET SOMMAIRE	8,00%	3 600,00 €
3	AVANT PROJET DEFINITIF	10,00%	4 500,00 €
4	PROJET CONCEPTION GENERALE	16,00%	7 200,00 €
5	AMT	10,00%	4 500,00 €
<b>PHASE ETUDES</b>			<b>22 500,00 €</b>
<b>Montant total HT</b>			<b>22 500,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>			<b>4 500,00 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>			<b>27 000,00 €</b>
<b>DEPARTEMENT DE LA SOMME :</b> <b>FOND D'APPUI AUX COLLECTIVITEES</b> <i>L'aménagement des espaces publics 2022-2024 : taux 40%</i>			<b>9 000,00 €</b>
<b>DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</b> <b>(DETR) Construction neuve ou extension d'école, de classe ou de cantine scolaire</b> <i>ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : Taux de subvention : 35 à 40 % sur le montant HT</i>			<b>9 000,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>			<b>18 000,00 €</b>
<b>Coût TOTAL HT du projet pour la commune de Querrieu</b>			<b>4 500,00 €</b>
<b>Coût TOTAL TTC du projet pour la commune de Querrieu</b>			<b>9 000,00 €</b>

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la mission de l'architecte CARPENTIER choisi lors du dernier conseil municipal. Il explique que cette opération est potentiellement subventionnable par le Conseil Départemental et l'ETAT (DETR)

Il demande donc au conseil municipal de délibérer selon le plan de financement ci-dessous pour bénéficier de subvention

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention



□ Toiture de l'école et rénovation énergétique

Monsieur le Maire explique que la toiture de l'école à depuis quelques semaines de nombreux problèmes (fuites d'eau). Plusieurs malfaçons ont été également constatés ce qui provoque des infiltrations dans les classes.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'école en ajoutant la rénovation de la toiture avec une amélioration de l'isolation.

Il annonce également avoir demandé à Monsieur FOULON Jérôme de se charger du diagnostic énergétique comme le demande l'ETAT pour justifier un potentiel gain de 30%. Il explique que sans ce gain, la subvention n'est pas accordée.

## PLAN DE FINANCEMENT



### RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

N°	Désignation	Montant Total HT
1	VOLETS ROULANTS SOLAIRE - Offre TECMIR	14 470,00 €
2	ECLAIRAGE LEDS - Offre SIDEM	9 500,00 €
3	TOITURE - Offre FAUQUET COUVERTURE	36 047,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>60 017,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>12 003,40 €</b>
<b>Montant Total TTC</b>		<b>72 020,40 €</b>
<b>Dotations de soutien à l'investissement local</b> <i>Taux de subvention : 80 % sur le montant HT max</i> <b>La nature des projets éligibles :</b> - rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables, - mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics - création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires		<b>39 011,05 €</b>
<b>Conseil Départemental :</b> <i>fond d'appui aux collectivités - 2022-2024</i> Bâtiments communaux - Taux 15%		<b>9 002,55 €</b>
<b>MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS</b>		<b>48 013,60 €</b>
<b>Coût TOTAL HT du projet pour la commune de Querrieu</b>		<b>12 003,40 €</b>
<b>Coût TOTAL TTC du projet pour la commune de Querrieu</b>		<b>24 006,80 €</b>

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention.

Madame GOMBART Nathalie, demande à ce que d'autres devis soient étudiés si acceptation du dossier de subvention pour une mise en concurrence de l'entreprise.

### □ Valorisation des chemins ruraux

Monsieur le Maire présente ensuite un projet de valorisation des chemins ruraux proposé par Amiens métropole. Il rappelle que la définition chemins ruraux :

- Propriétés privées communales
- Affectés à l'usage du public (Code rural article L161-1)
- Milieux propices à la biodiversité / lutte contre l'érosion des sols et changements climatiques.
- Disparition inquiétante dans les campagnes françaises (Environ 250 000 kilomètres de chemins ont disparu en France en 40 ans). Menaces: Manque d'entretien /rognement/ labour mais aussi changement de revêtement + usage de véhicules de type quads.
- Possibilité de protection : PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Il présente ensuite les objectifs du projet de valorisation des chemins :

- Promotion de la sauvegarde des chemins ruraux auprès des communes.
- Favoriser l'usage des voies à mobilité douce pour réduire l'usage de la voiture.
- Valorisation du patrimoine historique et naturel des villes et villages.
- Préservation des corridors de biodiversité (TVB).
- Renforcement du réseau de mobilités douces au sein du territoire d'Amiens Métropole et de leur aménagement en faveur de la biodiversité

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de gestion et autorise Monsieur le Maire demander d'intégrer au DIPR et au PDESIT du Conseil départemental pour la création de parcours de moins de 15 km dans la commune.

### 3) RENOVATION DES VOIRIES ET ROUTES COMMUNALES

#### □ Route de Fréchencourt

Monsieur le Maire présente ensuite un devis reçu pour la rénovation de la Route de Fréchencourt qui présente des problèmes de sécurité. Il explique que l'opération ne pourra pas avoir lieu avant le printemps à cause des conditions météo. Les travaux seront du même type que ceux réalisés sur la route d'Allonville.

Après concertation le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les travaux proposés après présentation de 3 offres distinctes.



61 Rue de la Croix de pierre  
ZI nord - 80040 Amiens  
Tel: 03 22 44 83 83  
contact@entrepriseboudier.fr

Commune Querrieu  
Mr Sanglard Jonathan  
1 rue du Four des Champs  
80115 QUERRIEU

#### DEVIS

Coordonnées Client :	06 09 13 40 07 jsanglard.querrieu@gmail.com
Devis N° :	2309/00002741
Date :	26/09/2023
Désignation des travaux :	Entretien du chemin de Fréchencourt.

N°	Désignation	Quantité	Un	P.U. (€)	Total H.T. (€)
1	<u>Entretien du chemin de Fréchencourt 3.50 x 1050 m.</u>				
1.1	Balayage mécanique.	1,00	Ens	500,00	500,00
1.2	Couche accrochage + reprofilage enrobé 0/6 noir. Localisation : Les 50 premiers mètres.	6,00	T	400,00	2 400,00

1.3	Finition bicouche. Localisation : 20 % de la surface totale.	735,00	M²	5,30	3 895,50
1.4	Déplacement / signalisation.	1,00	Ens	120,00	120,00

Total HT :	6 915,50 €
Total T.V.A. 20,00 %	1 383,10 €
Total TTC:	8 298,60 €



## □ Route nationale

Monsieur le Maire présente ensuite le résultat de la consultation d'entreprise pour les travaux de réfection des trottoirs de la route nationale. Il présente également une offre de reprise ponctuelles de morceaux de rue de la cavée abimés à cause des orages de cette été.

Il présente les différentes offres reçues :

	<b>SARL FRIAS</b>	<b>BOUDIER TP</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>EIFFAGE</b>
<b>CONSULTATION DES ENTREPRISES</b>	26 807,20 €	36 647,00 €	52 254,54 €	31 797,16 €
	5 361,44 €	7 329,40 €	10 450,91 €	6 359,43 €
	<b>32 168,64 €</b>	<b>43 976,40 €</b>	<b>62 705,45 €</b>	<b>38 156,59 €</b>

Option - rue de la cavée 6 626,40 €

**38 795,04 €**

Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'offre de prix la moins-onéreuse proposé par l'entreprise FRIAS et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux pour un montant total de 38 795.04 euros



## 4) SOMEA - Rapport de visite sur la commune

Madame AMIABLE Marie-Paule, 1<sup>ère</sup> adjointe présente au conseil municipal le Rapport de SOMEA suite à la réunion faite avec les agriculteurs et le technicien.

### Propositions d'actions à mettre en œuvre

Avant toute chose, il est impératif de maintenir en place tous les éléments paysagers existants et de les entretenir (haies, zones enherbées, talus, fossés...)

Les principaux aménagements à réaliser sont :

Un merlon (n°1) d'environ 50 cm de haut au point le plus bas et sur toute la longueur derrière les maisons soit 110 m avec le maintien de la bande enherbée (n°2) déjà en place.

L'agrandissement de la mare (n°3) pour avoir une capacité de stockage plus importante.

Le maintien du bassin (n°4) de M. Descamps

### Afin d'augmenter l'efficacité des aménagements principaux, il est recommandé de les compléter avec :

Une noue (n°5) de 130m pour évacuer le trop-plein de la mare (n°3) vers le bosquet.

Une noue à redents (n°6) de 70 m pour guider et tamponner les eaux de ruissellement venant de la voie communale.

Des haies, dans (n°7) ou en bordure (n°8,9,10,11,12) des parcelles agricoles pour retenir la terre et infiltrer une partie des ruissellements.

Attention : Ces aménagements sont prévus pour des précipitations moyennes. En cas de pluie importante leur efficacité peut être réduite.

Attention : Les habitations étant construites dans des talwegs, il est recommandé aux riverains d'installer des protections rapprochées de type « muret » au niveau de leurs clôtures afin de renforcer le niveau de protection.



## 5) Informations diverses :

- Remise des prix des Villes et Villages Fleuris - de la région Hauts-de-France de 15h00 à 18h00 (mercredi 6 décembre) et à des ateliers thématiques de 13h00 à 15h00
- Fin du Contrat TOTEM (antenne château d'eau) transféré à Amiens métropole.
- La Rando 39 d'Amiens métropole (Jeux olympiques 2024) le jeudi de l'ascension et reliera toutes les communes d'Amiens métropole à vélo
- Création d'un massif de fleurs pour les JO 2024 avec Amiens Métropole. Les fleurs seront fournies par Amiens métropole,
- Société SICP interviendra pour le contrôle technique des points d'eau incendie - Date: lundi 20 novembre octobre 2023  
Monsieur GOUPIL Jean-Marie demande des explications suite à l'intervention de cette entreprise. Monsieur le Maire répond que le dossier n'a pas été correctement suivi par celui-ci et qu'il a engagé une entreprise suite à des problèmes de fuites des poteaux afin de vérifier ceux-ci. Monsieur le Maire lui fait remarquer que depuis 2 ans ce dossier n'a pas été bougé, comme celui des extincteurs de la commune. Il lui rappelle que c'est lui qui est responsable en cas d'accident et donc que ce dossier doit être mieux suivi et contrôlé.  
Monsieur GOUPIL Jean-Marie suite à cela déclare ne plus vouloir s'occuper de ce dossier pour la commune
- Demande faite à Amiens métropole : étude d'aménagements réducteurs de vitesse demandée suite à la demande des habitants de la route nationale
- Convention signée entre Querrieu/Pont-Noyelle le vendredi 27 octobre 2023 pour le terrain synthétique
- 30 places pour le match face à Caen offert par Amiens métropole : CMJ va organiser la sortie
- Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR - délibération de la commune : l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Délibération du conseil municipal de Querrieu
- Organisation d'un parcours du Cœur : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser une marche de 5 à 10km courant Mai afin de :
  1. Agir contre la sédentarité
  2. Bouger ensemble une fois par an... pour donner à chacun l'envie de le faire tous les jours
  3. Proposer un événement annuel dans ma commune
  4. Impliquer les écoles de ma commune dans un événement pour la santé des enfants
  5. Développer un projet Parcours du Cœur dans mon établissement scolaire
  6. Contribuer au parcours éducatif de santé des élèves de mon école
  7. Construire un projet interdisciplinaire dans mon collège
  8. Concevoir dans mon lycée une action citoyenne autour de la santé
  9. Agir sur le bien-être des salariés de mon entreprise
  10. Participer aux Trophées Parcours du Cœur Hauts-de-France

Le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à verser un don de 50 euros à l'association.

- Totem à l'entrée du village :

- Afin d'apporter des services auprès des usagers de la route, une signalisation d'information locale en complément de la signalisation directionnelle est autorisée, le tout dans un cadre réglementaire. Cette signalisation d'information locale s'est fortement développée dans les villes, voire dans les villages. Le nombre maximum de panneaux unidirectionnels sera de six.

- La pose des 6 panneaux Dc29 (micro-signalisation de type "Bimât") dans l'îlot béton sera soumise à autorisation de nos services sous la forme d'une permission de voirie.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et lui autorise à faire une permission de voirie auprès du département et à signer le devis pour la fourniture de celui-ci

□ Station d'épuration Pont-Noyelle

Les réunions avec la CC VAL DE SOMME/AMIENS METROPOLE pour trouver une solution viable techniquement

L'orientation envisagée à savoir la création d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux sur la commune, n'a pas pour conséquence de repousser ou annuler ce projet mais bien de simplifier la répartition des travaux entre les deux collectivités.

Pour autant, cette opération devra être intégrée au plan de charge du SEA et devra impérativement faire l'objet d'une validation politique afin de l'intégrer dans notre programme d'investissement du budget assainissement.

□ PLANTATION VOIES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES - AMIENS METROPOLE:

- Vivaces et graminées fournies par Amiens métropole

- copeaux fournis par Amiens Métropole

- Fosses de plantations réalisés par Eurovia. Arbres = demande a été faite à Amiens métropole (8 unités)

□ PLANTATION CIMETIERE de la HAIE et des arbres aura lieu le dimanche 10 décembre 2023. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'aide pour la plantation.

□ Lutte contre le frelon asiatique : Suite aux nombreuse nids non détruits sur la commune, Monsieur le Maire propose de prendre en charge la destruction des nids pour les riverains sur la commune. Le conseil municipal après concertation autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec un professionnel afin de bénéficier de prix plus intéressant.

□ Composteur : un composteur en bois sera installé au cimetière pour favoriser le tri des déchets